

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHÉ **Réhabilitation de huit blocs sanitaires H et F
à la cité administrative Marianne sise 1, rue du
Chanoine Collin 57000 METZ**

MAÎTRE D'OUVRAGE **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
Secrétariat Général Commun Départemental SGCD
Service de l'immobilier et de la logistique**

**9, Place Jean-Marie Rausch
57034 METZ CEDEX**

Tél. 03.87.34.88.06 ET 03 87 34 85 28

**marc.castellotto@moselle.gouv.fr
aurelie.poinot@moselle.gouv.fr**

Intitulé et numéro du lot :

ENTREPRISE

MONTANT DE L'OFFRE TTC

Article 1^{er} – CONTRACTANT :

Je soussigné,

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- et après avoir établi les documents et attestations à fournir,

m'engage, sans réserves, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux du lot désigné en page 1 du présent acte d'engagement, dans les conditions ci-après définies.

L'offre, ainsi présentée, ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de CENT VINGT JOURS (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 2 – PRIX :

A) TRANCHE FERME :

2.1 Montant du marché de base

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3 du C.C.A.P.

Les travaux seront rémunérés au prix global et forfaitaire et estimés à :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES)

2.2 Montant sous-traité

2.2.1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° _____ au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter **par des sous-traitants payés directement et non par l'administration**. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES) :

2.2.2 Montant sous-traitant envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter **par des sous-traitants payés directement par mes soins et non l'administration** après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
<u>TOTAL</u> :			

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

euros toutes taxes comprises.

B) TRANCHE CONDITIONNELLE 1 : sans objet

2.1 Montant du marché de base

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3 du C.C.A.P.

Les travaux du présent lot seront rémunérés au prix global et forfaitaire et estimés à :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES)

2.2 Montant sous-traité

2.2.1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° _____ au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES) :

2.2.2 Montant sous-traitant envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de la sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
<u>TOTAL</u> :			

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

euros toutes taxes comprises.

C) TRANCHE CONDITIONNELLE 2 : sans objet

2.1 Montant du marché de base

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3 du C.C.A.P.

Les travaux du présent lot seront rémunérés au prix global et forfaitaire et estimés à :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES)

2.2 Montant sous-traité

2.2.1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° _____ au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES) :

2.2.2 Montant sous-traitant envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de la sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
<u>TOTAL :</u>			

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

euros toutes taxes comprises.

D) TRANCHE CONDITIONNELLE 3 : sans objet

2.1 Montant du marché de base

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 3 du C.C.A.P.

Les travaux du présent lot seront rémunérés au prix global et forfaitaire et estimés à :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES)

2.2 Montant sous-traité

2.2.1 Montant sous-traité désigné au marché

Les annexes n° au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant

maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché. Cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

PRIX HORS T.V.A.

T.V.A. 20 %

PRIX T.V.A. INCLUSE

(EN LETTRES) :

2.2.2 Montant sous-traitant envisagé

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de la sous-traitance les concernant à la personne responsable du marché. Les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant pourra présenter en nantissement ou céder :

Nature de la prestation	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
<u>TOTAL</u> :			

2.3 Créance présentée en nantissement ou cession

La créance maximale que je pourrai présenter en nantissement ou céder est ainsi de :

euros toutes taxes comprises.

Article 3 – DELAIS :

L'ensemble des travaux de la présente opération devra être exécuté **avant le lundi 30 novembre 2026**.

Le délai d'exécution propre à ce marché pour lequel je m'engage s'inscrit dans ce délai.

Article 4 – PAIEMENT :

Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit :

- du COMPTE ouvert au nom de :
- COMPTE BANCAIRE ou C.C.P. :
Sous le N° :

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

J'affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie à ses torts exclusifs, que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas :

- sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi 52-401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 (articles 43-44 du Code des Marchés Publics),
- sous le coup des interdictions visées à l'article 44 du C.M.P.,
- sous le coup d'une interdiction équivalente prononcée dans un autre pays.

Les déclarations similaires des sous-traitants recensés dans les annexes sont jointes au présent acte d'engagement.

J'atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé :

- avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 143-3, L. 143-5 et L.620-3 du Code du Travail, ou des règles équivalentes dans les pays auxquels ils sont rattachés.

FAIT en **UN SEUL ORIGINAL** à

le

Mention manuscrite « **LU ET APPROUVE** »
Signature de l'entrepreneur :

L'ENTREPRENEUR :

VISAS

ACCEPTATION DE L'OFFRE

est acceptée la présente offre pour valoir d'acte d'engagement
L'acheteur public :

à

le

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu notification du marché

le

L'entrepreneur :